

Accise—Loi

financière en cours. C'est une somme énorme. Les dons qu'il fait aux particuliers, par contre, n'ont rien de secret. Ils prennent la forme d'un chèque d'allocations familiales ou d'assurance-chômage envoyé par la poste. On sait où va l'argent. Nous nous retrouvons donc dans un régime injuste où les sociétés obtiennent la part du lion tandis que les particuliers supportent un fardeau fiscal de plus en plus lourd.

Je conclurai en disant que ce système ne fait aucun bien au pays. Le gouvernement ne dépense pas judicieusement son argent. Il y a encore énormément de gaspillage. Le gouvernement ne réduit pas le déficit.

M. Blenkarn: Il le réduit.

Mme McDonald: C'est une mauvaise excuse. Le déficit a été évalué à 29 milliards de dollars au début de l'année, et il atteint maintenant 32 milliards de dollars.

M. Blenkarn: A combien se montait-il avant?

Mme McDonald: Le gouvernement s'apprête à ajouter 32 milliards à notre déficit accumulé énorme qui dépasse 100 milliards de dollars. Ce n'est pas ainsi que je conçois une réduction. On pourrait fort bien avoir eu une augmentation de 50 milliards de dollars...

M. Blenkarn: Ce n'est déjà pas si mal de faire passer le déficit de 35 à 32 milliards de dollars.

Mme McDonald: ... et se faire dire que cette augmentation n'est que de 32 milliards de dollars et que tout va pour le mieux. Ce n'est pas une véritable réduction. C'est une augmentation réduite. Ce n'est pas la même chose. C'est jouer sur les mots de qualifier de réduction un déficit de 32 milliards de dollars. Par rapport à quoi constitue-t-il une réduction? Parce qu'il aurait pu être pire, mais il ne s'agit pas d'une véritable réduction du déficit et les Canadiens le savent bien.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler un peu du projet de loi C-14. Le 23 octobre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) est intervenu à la Chambre pour nous faire part d'une nouvelle disposition visant à rendre notre régime fiscal plus juste, plus équitable et plus simple. S'il avait vraiment été sincère, il n'aurait pas présenté le projet de loi C-14. Lorsqu'il a exposé son plan, il a parlé de réduire l'impôt des gagne-petit. Or, plusieurs dispositions de cette mesure et celles des deux premiers budgets qu'il a présentés montrent que ce régime fiscal est loin d'être juste. Il n'y a guère de justice dans la série de mesures fiscales imposées aux gagne-petit.

La plupart des dispositions des deux premiers budgets sont indiscutablement des impôts régressifs. Je parle de la taxe de vente qui est particulièrement dure à l'endroit des moins nantis. Par exemple, une famille avec deux enfants, où un seul des parents travaille, paiera 255 \$ de taxes en plus chaque année. On a augmenté la limite des contributions aux REER et créé l'exemption sur les gains en capital, mais la plupart des avantages profitent à ceux qui ont de hauts revenus. Ainsi, les salariés qui gagnent autour de 30 000 \$ ne profitent pas de l'augmentation de la limite pour les REER. De même, il est peu probable qu'ils profitent beaucoup de l'exemption sur les gains en capital. Nous sommes donc dans la situation ridicule où une

personne qui gagne 30 000 \$ ou 35 000 \$ verra ses impôts augmenter de 250 \$ par an, alors que celui qui gagne 100 000 \$ ne paiera que 1740 \$ de plus. On voit bien qui est avantagé. Voyons maintenant le cas d'une famille monoparentale avec deux enfants dont le revenu est de 20 000 \$. Cette famille paiera 420 \$ de plus par année.

Comme je l'ai dit lorsque le ministre a fait sa déclaration concernant la réforme fiscale, il n'a pas vraiment l'intention d'y procéder. S'il en avait l'intention il ne présenterait pas le projet de loi C-14 qui aura un effet désastreux sur tous les Canadiens, mais surtout sur ceux à faibles revenus dont les impôts augmentent de 5 milliards. Le projet de loi C-14 impose un fardeau plus lourd aux Canadiens à faible revenu. Une famille ayant un revenu de 15 000 \$ paiera 255 \$ de plus par année et une famille gagnant 30 000 \$, 630 \$ de plus. Par contre une famille dont le revenu est de 50 000 \$, soit 66 p. 100 de plus, paiera moins d'impôts puisque son augmentation sera seulement de 575 \$. C'est tout à fait injuste. Un couple âgé, sans personne à charge, recevant 27 000 \$, paiera 500 \$ de plus par année. Le régime d'imposition proposé dans les deux premiers exposés budgétaires du ministre des Finances augmentera de façon dramatique les impôts des gagne-petit au Canada.

• (1200)

Le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé à grand bruit qu'il allait accorder aux agriculteurs une exemption à l'égard de la hausse de taxe de 2c. le litre adoptée en septembre 1985. Si le gouvernement voulait vraiment aider les agriculteurs, il ferait en sorte que l'exemption soit rétroactive au 1^{er} septembre 1985, quand l'augmentation est entrée en vigueur, plutôt qu'au 1^{er} mai. L'industrie agricole du Canada est nettement en difficulté. La situation était tout aussi difficile en 1985 qu'elle l'est en 1986. Cette taxe de 2c. le litre a dû produire des recettes de 65 millions ou de 70 millions par année. J'exhorte donc le gouvernement à rendre l'exemption rétroactive à la date d'imposition de la taxe, c'est-à-dire au 1^{er} septembre 1985. Le gouvernement prétend faire beaucoup pour aider l'agriculture, mais ce n'est que de la poudre aux yeux qui ne lui coûte rien du tout.

Le ministre des Finances a parlé de la réforme fiscale le 23 octobre. Il a parlé de justice, d'équité, d'une simplification de l'impôt sur le revenu, et ainsi de suite. Le projet de loi reflète des notions tout à fait contraires. Le ministre n'avait pas dit aux Canadiens que le gouvernement songeait à percevoir une taxe de transaction sur toutes sortes de choses, à partir des coupes de cheveux jusqu'aux réparations automobiles, en passant par les cirages de chaussures. En outre, il augmentera les impôts sur toutes sortes d'autres choses.

Depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir il y a deux ans, la taxe de vente a augmenté de 25 p. 100. Elle était d'environ 9 p. 100 à l'époque et elle passera à 12 p. 100 si le gouvernement force le Parlement à adopter le projet de loi à l'étude. Le gouvernement songe à percevoir une taxe de transaction qui sera fixée à 9 p. 100 si elle ne s'applique pas aux aliments. Dans le cas contraire, la taxe ne sera que de 6 p. 100. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous touchons, tous les services que nous recevons, deviendront imposables du jour au lendemain.